



Rapport

Date de la séance du CE : 24 août 2022
Direction : Direction des finances
N° d'affaire : 2022. OIO.333
Classification : Non classifié

Office d'informatique et d'organisation : autorisation de dépenses pour les services de base TIC. Crédit-cadre 2023

Table des matières

1.	Synthèse	2
2.	Bases légales	2
3.	Qualification juridique des dépenses	2
3.1	Dépenses nouvelles ou liées	2
3.2	Dépenses uniques ou périodiques.....	3
4.	Dépenses faisant l'objet de la demande	3
4.1	Récapitulatif des dépenses	3
4.2	Comparaison avec les précédentes demandes de crédit	4
4.3	Délimitation par rapport aux autres dépenses	5
5.	Conséquences en cas de rejet.....	5
6.	Sécurité de l'information et protection des données	5
7.	Droit régissant les marchés publics	5
8.	Répercussions financières, répercussions sur l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux	6
8.1	Investissements préservant la valeur ou générant une plus-value	6
8.2	Amortissements	6
8.3	Coûts induits	6
9.	Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes.....	6
10.	Répercussions sur les communes	6
11.	Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société	6
12.	Proposition	7
13.	Annexe	8

1. Synthèse

Par le présent crédit-cadre, le Grand Conseil approuve pour 2023 un budget maximal de **10 040 808 francs pour les dépenses uniques** et de **107 088 817 francs pour les dépenses périodiques** dans le groupe de produits « Informatique et organisation ».

Ces dépenses concernent principalement les services de base TIC fournis par l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) ainsi que d'autres prestations dans le domaine des applications de groupe et des marchés publics. Elles sont destinées à la maintenance et au développement des prestations, y compris à la réalisation de projets, et à la fourniture de conseils par des tiers, ainsi qu'à l'exploitation au sens large, c'est-à-dire les coûts de l'utilisation des prestations informatiques sous la forme de prix du service ou de dépenses pour la maintenance, le remplacement d'appareils, les licences ou l'exploitation du centre de calcul.

Le crédit-cadre couvre l'ensemble des dépenses connues actuellement qui seront nécessaires pour les prestations visées par le présent arrêté. Les dépenses supplémentaires qui pourraient se révéler nécessaires pendant la durée du crédit (p. ex. pour des projets TIC) mais qui ne peuvent pas être anticipées actuellement seront soumises à l'autorité compétente pour qu'elle les approuve séparément.

Conformément à l'ordonnance sur les technologies de l'information et de la communication de l'administration cantonale (OTIC)¹, les Directions et la Chancellerie d'État, ou plus précisément leurs offices spécialisés, sont responsables de leurs applications de groupe et de leurs applications spécialisées, tandis que l'OIO a la responsabilité des services de base TIC de l'administration. En vertu d'une pratique en vigueur depuis 2017 fixée d'entente avec la Commission des finances (CFin), le Conseil-exécutif soumet les dépenses TIC au Grand Conseil sous la forme de crédits-cadres pluriannuels pour chaque DIR/CHA/JUS et chaque année pour l'OIO. Les dépenses requises pour les projets de grande envergure sont autorisées séparément.

2. Bases légales

- Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC, RSB 101.1), article 76, lettre e
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), articles 46, 47, 48 et 53
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1), articles 139, 141, 145, 147, alinéa 3, 149 et 154a
- Ordonnance du 24 janvier 2018 sur les technologies de l'information et de la communication de l'administration cantonale (OTIC ; RSB 152.042) ; applications spécialisées et applications de groupe : article 8, alinéa 1, lettre d ; services de base TIC : article 13
- Ordonnance du 5 novembre 2014 sur l'organisation des marchés publics (OOMP ; RSB 731.22), article 13, alinéa 1, lettre a en liaison avec l'annexe, chiffre 3

3. Qualification juridique des dépenses

3.1 Dépenses nouvelles ou liées

Depuis le 1^{er} juin 2014, l'article 48, alinéa 1 de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP, RSB 620.0) définit les dépenses nouvelles comme celles pour lesquelles l'organe compétent dispose d'une liberté d'action en ce qui concerne leur montant, la date à laquelle

Il existe presque toujours une certaine marge de manœuvre dans les décisions relatives à la mise en place ou au développement de solutions TIC. Les coûts de conseil et de développement sont donc des dépenses nouvelles.

Il y a également une marge de manœuvre dans l'utilisation des solutions TIC, c'est-à-dire dans l'exploitation au sens large, en ceci qu'il faut déterminer les éléments de l'offre de services qui seront utilisés, ainsi que dans quelle proportion et où ils le seront. Aussi les coûts d'exploitation sont-ils tous qualifiés de nouveaux, afin de garantir la cohérence du traitement des dépenses et la plus grande transparence possible vis-à-vis du Grand Conseil, même si la marge de manœuvre est inexistante ou très limitée dans certains cas. Une exception est faite pour certaines affaires concernant uniquement des coûts d'exploitation clairement liés.

3.2 Dépenses uniques ou périodiques

Conformément à l'article 47 LFP, les dépenses sont qualifiées de périodiques lorsqu'elles servent à l'exécution d'une tâche permanente. C'est le cas des dépenses pour l'exploitation au sens large, qui sont engagées pendant toute la durée de vie de la solution TIC. Par contre, les dépenses pour les projets, le développement et les services de conseil sont de manière générale occasionnées dans le cadre d'un projet limité dans le temps. Il s'agit donc de dépenses uniques au sens de l'article 46 LFP.

4. Dépenses faisant l'objet de la demande

4.1 Récapitulatif des dépenses

Le tableau ci-dessous récapitule les dépenses faisant l'objet de la présente demande. Celles-ci sont détaillées en annexe par unité administrative et par produit ou application.

Dépenses faisant l'objet de la demande en CHF (TVA incluse)

Dépenses uniques (sans la réserve)	11 148 896
<i>dont compte des investissements (CI)</i>	0
Dépenses périodiques	107 088 817
<i>dont CI</i>	0
Total annuel	118 237 713
Montant du crédit sans la réserve	118 237 713
<i>dont CI</i>	0
<i>réserve de 8 % sur les dépenses uniques</i>	891 912
Montant du crédit réserve incluse	119 129 625

D'entente avec la Commission des finances du Grand Conseil, le crédit comprend une réserve de 8 pour cent des dépenses uniques, qui n'est pas inscrite au budget ni au plan financier. S'il doit puiser dans cette réserve, l'OIO s'efforcera de procéder à des compensations internes pour couvrir ces dépenses.

4.2 Comparaison avec les précédentes demandes de crédit

Le montant des dépenses autorisées au même titre que dans le cadre de la présente demande a évolué comme suit :

Année	mio CHF p/an	Remarques
2020	102 420 845 <u>1 213 068</u> 103 633 913	ACE 817/2019 / AGC 2019. OIO.288 8 % réserve pour développement et projets Total 2020
2021	109 224 272 <u>1 043 971</u> 110 268 243	ACE 843/2020 / AGC 2020.FINGS.434 8 % réserve pour développement et projets Total 2021
2022	110 160 501 <u>1 053 114</u> 111 213 615	ACE 955/2021 (2021. OIO.192) 8 % réserve pour développement et projets Total 2022
2023	118 237 713 <u>891 912</u> 119 129 625	Présent arrêté (2022. OIO.333) 8 % réserve pour développement et projets Total 2023

Ces montants ne sont comparables que dans certaines limites car ils ne comprennent pas les coûts, d'importance variable, de plusieurs projets pluriannuels ayant fait l'objet de demandes séparées (voir ch. 4.3 ci-après).

Voici les principaux écarts par rapport au précédent crédit :

Écart en CHF p/an	Produit	Explication
- 165 451	BE-Applications	Abandon du projet de remplacement de la plateforme d'apprentissage LMS, SAP étant envisagé comme solution de rechange.
+ 2 745 466	BE-Plateformes d'applications	Subsistance des frais d'exploitation des applications mainframe de l'Intendance des impôts car leur remplacement a été reporté.
+ 242 294	BE-eGov	Développement du portail cantonal BE-Login (p. ex. rattachement des communes, préparatifs pour un e-ID national, compte personnel cantonal) dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie pour une administration numérique.
+ 4 427 643	BE-PTC	Dépenses pour les licences Microsoft (auparavant autorisées par un crédit distinct) désormais intégrées au crédit-cadre annuel (voir aussi ch. 4.3).
+ 279 176	BE-Net	Augmentation des exigences de sécurité en ce qui concerne le réseau, les aménagements et les extensions.
+ 374 921	BE-Print	Hausse de la demande de prestations d'impression de masse.
- 139 642	BE-Web	Pr

- 245 990	Formation TIC / Conseil TIC / Conseil SIPD	Recours accru à des services de conseils externes en matière de sécurité du fait d'une progression de la demande, compensée par une baisse des coûts d'accès aux plateformes d'information.
-----------	--	---

4.3 Délimitation par rapport aux autres dépenses

Les projets TIC de grande envergure portant sur plusieurs années font en règle générale l'objet d'autorisations de dépenses pluriannuelles distinctes. Ces dépenses ne sont donc pas incluses dans le présent arrêté.

Les crédits pour les achats de licences Microsoft et le projet « Gestion des affaires et archivage électroniques » avaient une durée limitée jusqu' à fin 2022. Les dépenses liées aux licences Microsoft sont désormais intégrées dans le présent crédit annuel parce qu'avec le projet work@BE, le poste de travail cantonal va être doté de la technologie « Microsoft 365 ». Il en résultera d'importants changements dans la structure des licences et un modèle de licence prévoyant une redevance annuelle d'utilisation au lieu d'un prix unique comme auparavant.

5. Conséquences en cas de rejet

Si une partie des présentes dépenses n'était pas autorisée, certains services ne pourraient être fournis que de manière limitée, voire pas du tout, ce qui empêcherait l'administration d'accomplir correctement toutes les tâches légales qui lui incombent et qu'elle effectue en utilisant ces services. Nous renvoyons en outre aux explications figurant en annexe pour chacune des dépenses.

6. Sécurité de l'information et protection des données

Les documents qu'exige la législation cantonale sur la sécurité de l'information et la protection des données (SIPD) concernant le respect des normes de SIPD lors de l'utilisation des différentes solutions TIC sont examinés par la personne responsable de la sécurité informatique (RSI BE) de l'unité administrative ou du projet avant la mise en service. Ils sont aussi examinés, le cas échéant, dans le cadre du contrôle préalable du Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données du canton de Berne qui est prévu à l'article 17a de la loi sur la protection des données².

7. Droit régissant les marchés publics

Conformément aux dispositions du droit des marchés publics, les mandats sont attribués à des tiers dans le cadre d'une procédure de gré à gré, d'une procédure sur invitation, d'une procédure ouverte ou d'une procédure sélective, selon les montants en jeu. Ceux qui représentent un montant supérieur à 250 000 francs donnent lieu à un appel d'offres public sur le site www.simap.ch. Il arrive toutefois qu'un appel d'offres ne soit pas possible parce qu'un seul soumissionnaire entre en considération, par exemple lors d'affaires découlant de mandats antérieurs, en raison d'interdépendances reconnues ou de normes de sécurité. Dans ces cas-là, la renonciation à l'appel d'offres est publiée sur www.simap.ch, comme le prévoit la loi. Les entreprises concurrentes peuvent ainsi déposer un recours contre la décision si elles estiment qu'elle est contraire au droit.

² 2 Loi du 19 février 1986 sur la protection des données (LCPD ; RSB 152

Les prestations de Bedag Informatique SA qui entrent dans le cadre de l'obligation d'achat de l'administration cantonale (en particulier l'exploitation du centre de calcul) sont considérées comme des « adjudications quasi interne » (art. 10, al. 2, lit. c AIMP 2019³) et ne relèvent donc pas du droit des marchés publics. De ce fait, les marchés correspondants ne sont pas publiés ni mis au concours.

8. Répercussions financières, répercussions sur l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux

8.1 Investissements préservant la valeur ou générant une plus-value

L'OIO ne prévoit pas en 2023 d'investissements préservant la valeur ou générant une plus-value pour les services TIC de base.

8.2 Amortissements

Le présent crédit ne génère pas de charges d'amortissement.

8.3 Coûts induits

Les nouvelles dépenses pour des projets et pour le développement de solutions TIC (acquisitions comprises) faisant l'objet de la présente autorisation peuvent entraîner des coûts induits, en particulier pour l'exploitation, la maintenance et les licences. Il est encore impossible de chiffrer les coûts induits de manière détaillée, car ils résultent en règle générale des projets dont l'exécution est autorisée par le présent arrêté. Leur ordre de grandeur devrait correspondre à celui des dépenses pour l'exploitation, la maintenance et les licences des solutions TIC actuellement en place.

Le présent arrêté n'a pas d'autres répercussions particulières sur les finances, l'organisation, le personnel, l'informatique ou les locaux.

9. Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes

Le présent crédit est conforme à la stratégie TIC du Conseil-exécutif pour 2021 à 2025 ainsi qu'à la Stratégie pour une administration numérique du canton de Berne.

10. Répercussions sur les communes

Le présent crédit n'a pas de répercussion directe sur les communes.

11. Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société

Le présent crédit n'a pas de répercussion directe sur l'économie, l'environnement et la société.

³ Accord intercantonal sur les marchés publics du 15 novembre 2019 (RSB 731.2-1)

12. Proposition

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'approuver le présent crédit-cadre.

13. Annexe

La présente annexe montre la répartition prévue du montant du crédit entre les unités administratives, les projets et les prestations TIC. Ces chiffres se fondent sur le budget et le plan intégré mission-financement élaboré au printemps de l'année précédente (variante de planification n° 2). Le montant effectif de chaque dépense ou le moment auquel elle sera engagée peut s'en écarter, par exemple suite à des changements dans la planification du projet, à des évolutions des conditions techniques ou au résultat d'appels d'offres public.

OIO					
en CHF			2023		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI	
Objet ⁴	Bref descriptif	Type de coûts		Investissement préservant la valeur	Investissement générant une plus-value
BE-Applications	Fourniture d'applications de groupe pour les DIR/CHA/JUS.	Exploitation au sens large ⁵ (dépense périodique)	2 929 913	0	0
	Optimisation des applications pour leur utilisation sur le poste de travail cantonal (PTC). Assurance de la fluidité du fonctionnement et d'une disponibilité élevée des applications de groupe.	Développement, conseil ⁶ (dépense unique)	1 865 055	0	0
Total des dépenses uniques par an				1 865 055	
Total des dépenses périodiques par an				2 929 913	
Total global par an				4 794 968	
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)				4 794 968	
Remarques : la rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants : - Conseils (CHF 340 000) : organisation des « Hackdays », réalisation de nouveaux cas d'utilisation au DataLab, rattachement d'applications au nouveau système de gestion des droits d'accès (IAM), élaboration de bases pour un service dédié à la publication de données ouvertes.					

⁴ Application, produit / service ou projet

⁵ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance (OIO ou exploitation de centres de calcul)

⁶ Coûts de projets inclus

</

- **Développement (CHF 1 525 055)** : rattachement de nouveaux systèmes tiers, passage à l'architecture standard, optimisation des processus TIC cantonaux et actualisation du système de gestion des services informatiques (ITSMS / ServiceNow). Poursuite de l'adaptation du système des registres communaux GERES pour l'exécution de la législation (protection particulière des données des personnes les plus exposées, suppression des données). Petites adaptations ciblées des applications pour améliorer la convivialité et renforcer l'efficacité de la préparation des données.

OIO							
en CHF			2023				
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI			
Objet ⁷	Bref descriptif	Type de coûts		Investissement préservant la valeur	Investissement générant une plus-value		
BE-Plate-formes d'applications	Gestion des serveurs pour les applications spécialisées et de groupe. Intégration, exploitation et stockage, surveillance et rapports. Fonctionnement des applications spécialisées et de groupe des DIR/CHA/JUS dans le centre de calcul central. Conseils et résolution des problèmes lors de l'intégration d'applications dans l'environnement d'exploitation.	Exploitation au sens large ⁸ (dépense périodique)	47 129 815	0	0		
		Développement, conseil ⁹ (dépense unique)	550 079	0	0		
Total des dépenses uniques par an			550 079				
Total des dépenses périodiques par an			47 129 815				
Total global par an			47 679 894				
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			47 679 894				
Remarques : la rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants : - Conseils (CHF 350 000) : conseil et assistance concernant l'orientation stratégique pour des questions comme l'informatique en nuage (<i>cloud</i>), l'entrepôt de données (<i>datawarehouse</i>) et le conseil à la clientèle. - Développement (CHF 200 079) : déploiement de nouvelles technologies de plateforme.							

⁷ Application, produit / service ou projet

⁸ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance (OIO ou exploitation de centres de calcul)

⁹ Coûts de projets inclus

OIO						
en CHF			2023			
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		
Objet ¹⁰	Bref descriptif	Type de coûts		Investissement préservant la valeur	Investissement générant une plus-value	
BE-eGov	Services en ligne du canton destinés au personnel de l'administration et à la population.	Exploitation au sens large ¹¹ (dépense périodique)	1 507 755	0	0	
		Développement, conseil ¹² (dépense unique)	1 606 232	0	0	
Total des dépenses uniques par an			1 606 232			
Total des dépenses périodiques par an			1 507 755			
Total global par an			3 113 987			
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			3 113 987			
Remarques : la rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants : - Conseils (CHF 250 000) : conseils concernant la mise en œuvre de la stratégie pour une administration numérique (p. ex. rattachement des communes et institutions proches du canton à eService). - Développement (CHF 1 356 232) : développement de BE-Login : projet eBàL et rattachement d'applications spécialisées, préparatifs pour un e-ID national, compte personnel cantonal « Mon compte », travaux concernant le cycle de vie des formulaires en ligne. Mise en œuvre de l'identification vidéo pour les personnes morales et du modèle de rôles pour les personnes physiques.						

¹⁰ Application, produit / service ou projet

¹¹ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance (OIO ou exploitation de centres de calcul)

¹² Coûts de projets inclus

OIO						
en CHF			2023			
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		
Objet ¹³	Bref descriptif	Type de coûts		Investissement préservant la valeur	Investissement générant une plus-value	
BE-GEVER	Système électronique de gestion des documents avec classement et archivage conformes aux prescriptions légales	Exploitation au sens large ¹⁴ (dépense périodique)	1 932 469	0	0	
		Développement, conseil ¹⁵ (dépense unique)	495 072	0	0	
Total des dépenses uniques par an			495 072			
Total des dépenses périodiques par an			1 932 469			
Total global par an			2 427 541			
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			2 427 541			
Remarques : la rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants : - Conseils (CHF 150 000) : architecture d'interface pour eArchiv et rattachement à BE-GEVER. - Développement (CHF 345 072) : rattachement de Digipost@BE et d'autres applications spécialisées à BE-GEVER, suppression de l'infrastructure redondante (protection contre les pannes et renforcement de la disponibilité), déploiement de Webclient, mise en place des tests fonctionnels automatisés et des tests de charge et de performance, développement fonctionnel du logiciel conformément à la planification du groupe spécialisé GAE.						

¹³ Application, produit / service ou projet

¹⁴ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance (OIO ou exploitation de centres de calcul)

¹⁵ Coûts de projets inclus

OIO						
en CHF			2023			
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		
Objet ¹⁶	Bref descriptif	Type de coûts		Investissement préservant la valeur	Investissement générant une plus-value	
BE-PTC	Postes de travail TIC équipés de matériel informatique et de logiciels. Gestion des utilisateurs et utilisatrices, messagerie électronique et délivrance de certificats.	Exploitation au sens large ¹⁷ (dépense périodique)	32 102 357	0	0	
		Développement, conseil ¹⁸ (dépense unique)	159 523	0	0	
Total des dépenses uniques par an			159 523			
Total des dépenses périodiques par an			32 102 357			
Total global par an			32 261 880			
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			32 261 880			
Remarques : la rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants : - Développement (CHF 159 523) : assistance externe pour la mise en œuvre de la stratégie client 2021-2025 (nouveau poste de travail) dans le cadre de work@BE (mise en œuvre d'applications et technologies de nuage et assistance pour l'utilisation).						

¹⁶ Application, produit / service ou projet

¹⁷ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance (OIO ou exploitation de centres de calcul)

¹⁸ Coûts de projets inclus

OIO						
en CHF			2023			
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		
Objet ¹⁹	Bref descriptif	Type de coûts		Investissement préservant la valeur	Investissement générant une plus-value	
BE-Net	Raccordement aux réseaux (local, longues distances et wifi), statiques ou mobiles. Exploitation et développement du réseau bernois.	Exploitation au sens large ²⁰ (dépense périodique)	12 217 487	0	0	
		Développement, conseil ²¹ (dépense unique)	532 480	0	0	
Total des dépenses uniques par an			532 480			
Total des dépenses périodiques par an			12 217 487			
Total global par an			12 749 967			
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			12 749 967			
Remarques : la rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants : - Conseils (CHF 200 000) : recours à des spécialistes externes ou à des prestations d'assistance du fournisseur de réseau SPIE ICS SA. - Développement (CHF 332 480) : développements de la solution selon les besoins d'exploitation, nouvelles installations suite à des déménagements, augmentation de la bande passante et mise en place du réseau wifi, nouvelles fonctions de sécurité.						

¹⁹ Application, produit / service ou projet

²⁰ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance (OIO ou exploitation de centres de calcul)

²¹ Coûts de projets inclus

OIO						
en CHF			2023			
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		
Objet ²²	Bref descriptif	Type de coûts		Investissement préservant la valeur	Investissement générant une plus-value	
BE-Print	Achat et intégration d'appareils aux performances optimales pour imprimer, copier et numériser. Gestion et maintenance des appareils et des données.	Exploitation au sens large ²³ (dépense périodique)	6 867 850	0	0	
		Développement, conseil ²⁴ (dépense unique)	517 075	0	0	
Total des dépenses uniques par an			517 075			
Total des dépenses périodiques par an			6 867 850			
Total global par an			7 384 925			
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			7 384 925			
Remarques : la rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants : - Développement (CHF 517 075) : optimisation de l'impression de masse (impression couleur, impression Inline, annexes couleur), mise en place de la numérisation du courrier entrant, extensions de la plateforme de gestion de l'impression, nouvel appel d'offres public pour la gestion des services d'impression (Managed Printing Services).						

²² Application, produit / service ou projet

²³ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance (OIO ou exploitation de centres de calcul)

²⁴ Coûts de projets inclus

OIO							
en CHF			2023				
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI			
Objet ²⁵	Bref descriptif	Type de coûts		Investissement préservant la valeur	Investissement générant une plus-value		
BE-Support	Le Centre de services est le premier interlocuteur pour poser des questions et signaler des dérangements concernant les TIC. Réception et tri de toutes les demandes relatives aux TIC. Résolution des incidents dans les meilleurs délais possibles, si nécessaire sur site. Livraison et reprise d'ordinateurs et de périphériques. Envoi d'informations en allemand et en français.	Exploitation au sens large ²⁶ (dépense périodique)	728 695	0	0		
		Développement, conseil ²⁷ (dépense unique)	110 016	0	0		
Total des dépenses uniques par an			110 016				
Total des dépenses périodiques par an			728 695				
Total global par an			838 711				
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			838 711				
Remarques : la rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants : - Développement (CHF 110 016) : renouvellement et développement des outils d'assistance utilisés. Du fait de la persistance d'un grand nombre de demandes d'assistance, il faut poursuivre l'automatisation des processus de support.							

²⁵ Application, produit / service ou projet

²⁶ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance (OIO ou exploitation de centres de calcul)

²⁷ Coûts de projets inclus

OIO						
en CHF			2023			
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		
Objet ²⁸	Bref descriptif	Type de coûts		Investissement préservant la valeur	Investissement générant une plus-value	
BE-Web	Sites Web standardisés et conviviaux, système performant de gestion des contenus et nouvelles fonctionnalités Internet.	Exploitation au sens large ²⁹ (dépense périodique)	1 419 836	0	0	
		Développement, conseil ³⁰ (dépense unique)	852 623	0	0	
Total des dépenses uniques par an			852 623			
Total des dépenses périodiques par an			1 419 836			
Total global par an			2 272 459			
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			2 272 459			
Remarques : la rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants : - Conseils (CHF 150 000) : conseils concernant l'amélioration de la convivialité. - Développement (CHF 702 623) : amélioration de la convivialité et des fonctionnalités pour répondre aux exigences de l'administration, en ce qui concerne en particulier les newsletter et la gestion des contenus. Pour les mandants de base, une extension est prévue avec BE-Login.						

²⁸ Application, produit / service ou projet

²⁹ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance (OIO ou exploitation de centres de calcul)

³⁰ Coûts de projets inclus

OIO							
en CHF			2023				
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI			
Objet ³¹	Bref descriptif	Type de coûts		Investissement préservant la valeur	Investissement générant une plus-value		
Formation TIC	Formations à la carte pour des cours en ligne en tout lieu et à toute heure.	Exploitation au sens large ³² (dépense périodique)	0	0	0		
		Développement, conseil ³³ (dépense unique)	605 087	0	0		
Total des dépenses uniques par an			605 087				
Total des dépenses périodiques par an			0				
Total global par an			605 087				
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			605 087				
Remarques : la rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants : - Développement (CHF 605 087) : création d'une plateforme centrale dédiée à la mise en œuvre de la transformation numérique pour le personnel de l'administration cantonale, en collaboration avec le Secrétariat à l'administration numérique et l'Office du personnel ; élaboration de contenus de formation dans les domaines suivants : services de base TIC et compétences numériques, sensibilisation à la cybersécurité, formes de travail Agile, etc.							

³¹ Application, produit / service ou projet

³² Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance (OIO ou exploitation de centres de calcul)

³³ Coûts de projets inclus

OIO						
en CHF			2023			
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		
Objet ³⁴	Bref descriptif	Type de coûts		Investissement préservant la valeur	Investissement générant une plus-value	
Conseils TIC	Assistance et conseils dans tous les domaines TIC et dans le domaine des marchés publics dans l'ensemble du canton.	Exploitation au sens large ³⁵ (dépense périodique)	252 640	0	0	
		Développement, conseil ³⁶ (dépense unique)	203 126	0	0	
Total des dépenses uniques par an			203 126			
Total des dépenses périodiques par an			252 640			
Total global par an			455 766			
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			455 766			
Remarques : la rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants : - Conseils (CHF 203 126) : conseils fournis par des tiers, assistance à la gestion des TIC et des marchés publics (conseils relatifs aux marchés publics, à la législation sur les TIC, et à la gestion de la qualité). Cotisations d'adhésion versées à des organisations de coopération dans le domaine des TIC ou des marchés publics comme simap.ch..						

³⁴ Application, produit / service ou projet

³⁵ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance (OIO ou exploitation de centres de calcul)

³⁶ Coûts de projets inclus

OIO						
en CHF			2023			
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI		
Objet ³⁷	Bref descriptif	Type de coûts		Investissement préservant la valeur	Investissement générant une plus-value	
Gestion de projets TIC	Conseils lors de la réalisation de projets TIC, recours à des responsables de projet pour des projets et programmes TIC	Exploitation au sens large ³⁸ (dépense périodique)	0	0	0	
		Développement, conseil ³⁹ (dépense unique)	3 300 477	0	0	
Total des dépenses uniques par an			3 300 477			
Total des dépenses périodiques par an			0			
Total global par an			3 300 477			
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			3 300 477			
Remarques : la rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants : Développement (CHF 3 300 477) : direction de projets et de programmes, et autres prestations d'assistance externe notamment pour - mettre en œuvre la stratégie TIC BE 2021 – 2025. La stratégie TIC du canton de Berne définit la cadre de la planification, du pilotage et de la mise en œuvre des TIC dans l'administration cantonale bernoise ; - eBàL@BE : le canton de Berne souhaite permettre à la population et au secteur économique de recevoir les communications écrites de l'administration cantonale sous forme électronique. Ce projet devrait s'achever en 2023 ; - Digipost@BE : la possibilité est offerte aux autorités de faire numériser leur courrier entrant par leur propre personnel ou par un prestataire de services approprié, puis de le traiter numériquement sans rupture de média. Ce projet devrait prendre fin en 2023 ; - DiZi@BE : les équipements numériques des salles de réunion de l'administration sont désormais fournies à celle-ci de manière centralisée en tant que service. L'achèvement de ce projet est prévu en 2023 ; - IAM@BE : fourniture et déploiement d'un logiciel de gestion des identités et des accès (IAM, Identity- and Access-Management) pour automatis						

- IS@BE : révision et mise en œuvre dans l'ensemble de l'administration des bases, méthodes et prescriptions stratégiques, légales et organisationnelles en matière de sécurité de l'information. Ce projet devrait prendre fin en 2024 ;
- LogManagement@BE : réglementation de la façon de recueillir, de conserver et de protéger les données de journalisation (journal des modifications et de l'exploitation des systèmes informatiques) pour le canton de Berne. Il est prévu que ce projet s'achève en 2023 ;
- Print@BE : nouvel appel d'offres public de la gestion des services d'impression (Managed Printing Services ; appareils multifonctions et imprimantes de bureau) de l'administration. Ce projet devrait s'achever en 2024.

OIO							
en CHF			2023				
Compte de résultats (CR) / Compte des investissements (CI)			CR	CI			
Objet ⁴⁰	Bref descriptif	Type de coûts		Investissement préservant la valeur	Investissement générant une plus-value		
Conseils SIPD	Conseils en matière de sécurité de l'information et de protection des données pour des applications et des projets.	Exploitation au sens large ⁴¹ (dépense périodique)	0	0	0		
		Développement, conseil ⁴² (dépense unique)	352 051	0	0		
Total des dépenses uniques par an			352 051				
Total des dépenses périodiques par an			0				
Total global par an			352 051				
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)			352 051				

Remarques : la rubrique Conseils et développement comprend principalement les éléments suivants :

- **Conseils (CHF 352 051) :** recours à des spécialistes externes et réalisation d'audits de sécurité.

⁴⁰ Application, produit / service ou projet

⁴¹ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance (OIO ou exploitation de centres de calcul)

⁴² Coûts de projets inclus

Total OIO Groupe de produits informatique et organisation	2023	
en CHF		
Total des dépenses uniques par an	11 148 896	
<i>dont compte des investissements</i>	0	
Total des dépenses périodiques par an	107 088 817	
<i>dont compte des investissements</i>	0	
Total global par an	118 237 713	
<i>dont compte des investissements</i>		0
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)		118 237 713